



agence d'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Section des Formations et des diplômes

Rapport d'évaluation de la licence



Droit

de l'Université Panthéon-Assas

Vague D – 2014-2018

Campagne d'évaluation 2012-2013



agence d'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Section des Formations et des diplômes

Le Président de l'AERES

Didier Houssin

Section des Formations
et des diplômes

Le Directeur

Jean-Marc Geib



Evaluation des diplômes

Licences – Vague D

Académie : Paris

Établissement déposant : Université Panthéon-Assas

Académie(s) : /

Etablissement(s) co-habilité(s) : /

Mention : Droit

Domaine : Droit

Demande n° S3LI140006451

Périmètre de la formation

- Site(s) (lieux où la formation est dispensée, y compris pour les diplômes délocalisés) :
 - Pour la licence mention *Droit* :
 - Université Panthéon-Assas (Paris) : L1 au Centre Vaugirard et L2-L3 au centre d'Assas.
 - Site de Melun.
 - Lycée Henri IV (modalités particulières pour les étudiants de classes préparatoires inscrits en licence).
 - CFA Université et Sports (L3 en apprentissage).
 - EFB et Ordre des avocats de Paris (pour les ateliers de professionnalisation).
 - Pour les doubles diplômes :
 - Université Paris IV (doubles diplômes *Droit-Histoire / Histoire de l'art-Droit*).
 - Université Paris VI (double diplôme *Droit-Sciences*).
 - Pour les licences de droit comparé, mentions *Droit français et Common Law / Droit français et suisse* :
 - University College Dublin- Université College London (mention *Droit français et Common Law*).
 - Université de Fribourg (mention *Droit français et suisse*).
- Délocalisation(s) :
 - Site de Melun.
 - University College Dublin- Université College London (mention *Droit français et Common Law*).
 - Université de Fribourg (mention *Droit français et suisse*).
- Diplôme(s) conjoint(s) avec un (des) établissement(s) à l'étranger :
 - « Bachelor of Law » University College of Dublin- Université College of London (mention *Droit français et Common Law*).
 - « Bachelor of Law » Université de Fribourg (mention *Droit français et suisse*).

Présentation de la mention

La licence mention *Droit* est la formation généraliste traditionnelle de l'Université Panthéon-Assas. Elle tend à offrir aux étudiants des compétences de fond et méthodologiques nécessaires tant à la poursuite d'études juridiques en master qu'à l'insertion professionnelle à l'issue de la licence. A cette fin, sont enseignées les matières fondamentales du droit privé et du droit public tant interne qu'international ou européen. Ces enseignements, qui tendent à donner un socle de connaissances de base, sont complétés par de enseignements d'ouverture (histoire du droit, sciences politiques, analyse économique du droit notamment). Les compétences attendues à l'issue de la formation sont principalement d'ordre méthodologique : méthodes d'interprétation (des textes, décisions judiciaires, actes juridiques), méthodes de raisonnement du juriste, méthodes de résolution de cas pratiques. Les enseignements sont dispensés à Paris et à Melun. Il existe une possibilité d'enseignement en alternance pour les sportifs de haut niveau en collaboration avec un CFA.

La licence s'organise en trois parcours : le parcours *Classique*, le parcours *Réussite*, qui est un parcours spécifique de soutien avec des enseignements de mise à niveau en L1, et le parcours *Renforcé* (au sein duquel sont intégrés les enseignements du Collège de Droit) destiné à des étudiants susceptibles de supporter une charge de travail supplémentaire (en L1, L2 et L3). Par ailleurs, la licence propose trois doubles diplômes nationaux organisés en partenariat avec d'autres universités parisiennes (licence *Histoire-Droit* et licence *Histoire de l'art-Droit* avec l'Université Paris IV et licence *Droit-Sciences* avec l'Université Paris VI).

Il est proposé en outre deux autres mentions de droit comparé permettant la délivrance de doubles diplômes avec des universités étrangères : la mention *Droit français et Common Law*, en partenariat avec les University College Dublin (Irlande) et University College of London (Royaume-Uni) et la mention *Droit français et droit suisse*, en partenariat avec l'Université de Fribourg. Ces deux mentions, à faibles effectifs, permettent à des étudiants français et à des étudiants étrangers des universités partenaires (recrutés sur sélection par les universités) de suivre une partie des enseignements à l'Université Panthéon-Assas de la licence mention *Droit* et une autre partie dans l'université partenaire.

Pour la licence mention *Droit français et Common Law* : il s'agit d'une formation de droit comparé proposant une double formation approfondie dans deux systèmes juridiques, droit civil et Common Law. Le diplôme est délocalisé les deux premières années dans deux établissements partenaires : University College Dublin et University College London. La formation accueille des étudiants français ainsi que des étudiants des universités étrangères. Elle accueille au maximum 10 étudiants par université. La durée totale du programme est de quatre ans. Les étudiants de la licence ont vocation à la poursuite d'études en première année de master (M1). A l'issue du master, les étudiants obtiennent un double diplôme : un master 1 *Droit comparé, droits français et de Common Law* de l'Université Panthéon-Assas et un diplôme étranger (Bachelor Civil Law- Dublin ou LLB- Londres). La poursuite en M2 peut s'effectuer à Paris ou un LLM dans les universités partenaires.

Pour la licence mention *Droit français et droit suisse* : il s'agit d'une formation de droit comparé proposant une double formation en droit français et en droit suisse. Le diplôme de licence n'est qu'une première étape du programme (100 % des effectifs poursuivent en master). Les deux premières années s'effectuent dans une université, puis les trois années L3-M1-M2 dans l'autre (dans le sens Panthéon-Assas-Fribourg : les étudiants effectuent les L1-L2 à Panthéon-Assas et la 3^{ème} année, le M1 et le M2 sont effectués à Fribourg. Dans le sens Fribourg-Panthéon-Assas, l'année de L3 est effectuée à Panthéon-Assas, ainsi que les M1 et M2). A l'issue de la L3, les étudiants obtiennent le diplôme français ainsi que le Bachelor of law de l'Université de Fribourg, et à l'issue des cinq années, le master mention *Droit français et suisse* et le Master of Law de l'Université de Fribourg.

Synthèse de l'évaluation

- Appréciation globale :

1- Le projet pédagogique de la licence mention *Droit* est parfaitement cohérent. Il offre une formation généraliste en droit privé et public qui se subdivise en trois parcours : *Réussite*, *Classique*, *Renforcé*. Par ailleurs, trois doubles cursus sont proposés en partenariat avec d'autres universités du PRES Sorbonne-Université : *Droit-Histoire* (Paris IV) / *Histoire de l'art-Droit* (Paris IV) / *Droit-Sciences* (Paris VI).

La licence se compose d'un important tronc commun permettant de transmettre à tous le savoir juridique fondamental et se décline en trois parcours distincts qui sont bien construits. Chaque parcours propose une pédagogie différenciée, à savoir :



- le parcours *Réussite* est un parcours de soutien en L1, conçu comme une année de mise à niveau. Il se compose certes des enseignements fondamentaux, mais est allégé en enseignement (trois matières). Les étudiants issus de baccalauréats professionnels sont orientés vers ce parcours, ainsi que ceux qui rencontrent des difficultés à l'issue du premier semestre (S1). Le tutorat ainsi que des enseignements non juridiques de mise à niveau (expressions écrite et orale/culture générale) sont obligatoires. Le parcours est bien construit et réalise un véritable accompagnement d'étudiants a priori en difficulté afin d'augmenter leurs chances de réussite. Les étudiants de ce parcours ont vocation à intégrer le cursus classique en L2.

- le parcours *Classique* est de grande qualité. La progressivité, tant en volume horaire qu'en termes d'organisation des enseignements est bien pensée : le volume horaire augmente progressivement, tout comme l'accompagnement des étudiants vers une spécialisation à l'issue de la L3. Le tutorat est facultatif. En L3, un panel important de choix de « combinaisons » pour les matières à TD assure une transition optimale vers une spécialisation en master. L'équilibre entre les CM-TD est bon et une utilisation des TICE pour les CM à importants effectifs est à relever. L'acquisition de compétences additionnelles est favorisée : l'anglais est obligatoire durant les trois années de la licence (enseigné à distance en L1). En L2, les étudiants suivent des enseignements d'informatique avec une certification par le C2i. S'agissant des compétences préprofessionnelles, il est proposé aux étudiants des ateliers de professionnalisation en collaboration avec le Barreau de Paris leur permettant d'obtenir des points bonus et un stage faisant l'objet d'une évaluation peut être réalisé.

- le parcours *Renforcé* est destiné à des étudiants capables de supporter une charge supplémentaire de travail. Dans ce parcours s'intègrent les trois années du Collège de Droit. Il s'agit de séminaires s'ajoutant aux enseignements de base. Les étudiants sont sélectionnés à l'entrée en L1, mais peuvent intégrer ce parcours au fil de la licence en fonction de leur résultats universitaires. Les étudiants ont la possibilité de choisir trois filières particulières en L2 et L3 : Filière « internationale »/ « Economie Gestion »/ « Fondements du droit ». Ce parcours d'approfondissement et d'ouverture est construit de manière très pertinente et est en parfaite adéquation avec ses objectifs.

Les licences doubles cursus : le projet pédagogique est pertinent ; ces diplômes sont parfaitement équilibrés dans leurs conceptions entre les enseignements juridiques et l'autre discipline de la licence. On peut néanmoins regretter l'insuffisance des informations dans le dossier relativement à ces doubles cursus, et particulièrement l'orientation retenue en fin de L3 par les étudiants.

L'existence de deux mentions de licence de droit comparé (licences mention *Droit français et Common Law* et *Droit français et droit suisse*) est particulièrement opportune dans l'offre de formation de l'Université Panthéon-Assas. S'agissant particulièrement des enseignements suivis à l'Université Panthéon-Assas, ils sont totalement mutualisés avec la licence *Droit* et ne présentent pas de spécificités, ce que l'on comprend aisément compte tenu des effectifs réduits de ces mentions.

S'agissant spécialement de la licence mention *Droit français et Common Law* : la formation est parfaitement justifiée compte tenu du besoin croissant de professionnels capables de maîtriser les deux systèmes juridiques. L'objectif est essentiellement de former des juristes se destinant à une activité transnationale dans le secteur privé (avocats, notaires notamment), mais également public (fonction publique, notamment européenne). Le projet pédagogique en partenariat avec deux universités étrangères est parfaitement identifiable et cohérent : les deux premières années se déroulent à l'étranger et sont consacrées principalement à l'étude du système de Common Law et l'année de L3, à l'étude du système de Droit civil. Ainsi, seule une année d'études, la L3, est dispensée pour tous les étudiants, français ou étrangers, à l'Université Panthéon-Assas, les deux premières années étant suivies par les étudiants dans une des deux universités étrangères partenaires. Une sélection est réalisée par chaque université. Pour l'Université Panthéon-Assas, les conditions de la sélection sont clairement identifiables et justifiées : une présélection sur dossier est opérée auprès des étudiants de Terminale (dont l'admission définitive est conditionnée par l'obtention du Bac avec une mention Bien) et auprès des étudiants de 1^{ère} année d'études supérieures (classes préparatoires aux grandes écoles, L1...). Très logiquement, un excellent niveau d'anglais est un pré-requis pour l'admission. Des entretiens en français et en anglais peuvent être prévus postérieurement à la pré-sélection. Les universités partenaires ont mis en place des modalités de sélection similaires pour leurs propres étudiants. Il s'agit donc d'un véritable double diplôme envisageant les deux systèmes juridiques de manière équilibrée, et permettant par-là de former des juristes tendant à une activité professionnelle transnationale.

S'agissant de la licence mention *Droit français et droit suisse* : la construction du diplôme sur les cinq années est cohérente pour un double diplôme de droit comparé. Elle assure un bon équilibre entre la formation en France et en Suisse. La formation laisse une importante liberté aux étudiants, qui peuvent, quelle que soit leur origine, commencer la formation en France ou en Suisse. Ainsi, les étudiants de la mention effectuent soit les L1-L2 en France, soit seulement la L3. Un bon niveau d'allemand est requis pour les étudiants français. Les universités ont mis en place des modalités de sélection similaires. A l'issue de la licence, la totalité des étudiants de la mention poursuivent en master, soit en France, soit en Suisse.

2. Dispositifs d'aide à la réussite. Afin de tenter de lutter contre l'échec des étudiants, la licence mention *Droit* organise un important dispositif d'aide à la réussite des étudiants. Outre des adaptations possibles des enseignements (pour les stagiaires de formation continue, les étudiants handicapés, sportifs de haut niveau, artistes, ou soutien de famille), l'aide à la réussite s'exprime principalement autour de trois axes.

D'abord, les enseignements de mise à niveau sont au cœur de ce dispositif très étoffé. Outre une UE de méthodologie en L1, le tutorat est parfaitement organisé au sein d'une équipe composée de doctorants en histoire du droit sous la responsabilité d'un professeur. Durant l'année universitaire, le tutorat est obligatoire ou facultatif selon les parcours. Il a été étendu aux révisions en une session d'été (corrections de copies, aide individualisée). Il doit faire l'objet d'un élargissement pour l'aide à la préparation de tous les examens.

Ensuite, on observe un nombre important d'actions vers les lycéens. Il existe un partenariat avec trois lycées défavorisés parisiens, le dispositif « Cap en fac », tendant à l'amélioration de l'information des lycéens sur les formations proposées par l'Université et leurs débouchés, mais également à l'accompagnement des lycéens en provenance de ces établissements (suivi administratif et pédagogique : distribution d'ouvrages...). Plus largement, une journée d'accueil des lycéens est organisée par l'Université.

Enfin, on doit noter un important encouragement à la mobilité internationale des étudiants. De nombreux programmes d'échanges existent : le programme d'échanges BERMUPA avec les universités de Berlin et de Munich permet aux étudiants de l'Université Panthéon-Assas de suivre à l'issue de la L3 un M1 en Allemagne (ils doivent dans ce cas suivre en L3 l'option Droit français et allemand), un programme avec l'Université de Sarrebruck (après deux années à Sarrebruck les étudiants intègrent l'Université Panthéon-Assas) ou encore le programme « Juriste européen », en collaboration avec l'Université de Humboldt de Berlin et le King's College London. Par ailleurs, l'Université a mis en place de véritables doubles diplômes au travers de deux mentions particulières en droit comparé, la licence mention *Droit français et Common Law* et la licence mention *Droit français et suisse*. On peut néanmoins regretter l'absence d'enseignements de mise à niveau pour les étudiants étrangers participants à ces programmes (il est seulement fait référence à des séminaires de soutien qui peuvent être organisés et au tutorat facultatif).

3. Insertion professionnelle et poursuite des études choisies. La licence permet principalement la poursuite d'études en master tant en droit privé qu'en droit public. L'aide à l'élaboration du projet professionnel est réalisée au travers d'ateliers de professionnalisation assurés par des professionnels du monde juridique, notamment des avocats. Le dossier fournit assez peu d'informations sur le taux d'insertion professionnelle à l'issue de la licence. On peut regretter l'absence d'informations sur le devenir des étudiants des mentions de droit comparé. Par ailleurs, les taux de réussite de la mention *Droit civil et Common Law* ne sont pas adéquation avec la rigoureuse sélection des étudiants de cette mention.

4. Pilotage de la licence. La composition, la structure et le fonctionnement de l'équipe de formation sont présentés. Toutefois, il n'est pas fait mention d'un conseil de perfectionnement. De même, la manière dont l'équipe de formation analyse les évaluations des enseignements n'est pas indiquée. L'évaluation interne est globalement incomplète, parfois superficielle (particulièrement pour les mentions de droit comparé). Le dossier ne comporte aucune information relative à la prise en compte de la précédente évaluation. En outre, s'agissant particulièrement de la mention *Droit français et suisse*, les relations entre les deux universités (hormis la convention conclue entre les deux universités) ne sont pas explicitées.

- Points forts :
 - Excellent projet pédagogique divisé en trois parcours prenant en compte la diversité supposée de niveau des étudiants.
 - Dispositif très étoffé d'aide à la réussite notamment le parcours spécifique *Réussite*.
 - Réelle volonté de faire évoluer le dispositif d'aide à la réussite en fonction des besoins des étudiants dans un souci de lutte contre l'échec (particulièrement au travers du tutorat et de sessions de préparation aux examens).
 - Incitation importante à la mobilité internationale au travers des nombreux programmes d'échanges et des deux mentions de droit comparé associée un diplôme étranger (double diplôme en *Droit français et suisse* et *Droit français et Common Law*).
 - De nombreuses actions en faveur de l'orientation active auprès des lycéens.
- Points faibles :
 - Domaine restreint de l'évaluation des enseignements (limité aux TD) et absence d'information relative à l'éventuelle prise en compte de ces évaluations dans le pilotage.
 - Absence de structure de pilotage clairement identifiée.

Recommandations pour l'établissement

- Compte tenu de la faiblesse des effectifs des deux mentions de droit comparé et surtout de l'absence de spécificité de leurs enseignements à l'Université Panthéon-Assas, il serait sans doute opportun d'engager une réflexion sur un éventuel regroupement des deux mentions dans un parcours de « droit comparé » de la licence *Droit*.
- Il serait opportun d'étendre le dispositif d'évaluation des enseignements par les étudiants aux cours magistraux.
- Il serait utile de renforcer les structures de pilotage de chaque mention.

Notation

- Projet pédagogique (A+, A, B, C) : A+
- Dispositifs d'aide à la réussite (A+, A, B, C) : A+
- Insertion professionnelle et poursuite des études choisies (A+, A, B, C) : A
- Pilotage de la licence (A+, A, B, C) : B



Observations de l'établissement



Paris, le 18 avril 2013

Le Président

☎ : 01 44 41 55 04

✉ : claude.goutant@u-paris2.fr

Objet : Transmission par le Président de l'Université Panthéon-Assas des observations relatives au rapport d'évaluation de l'AERES sur la **mention Droit n°S3LI140006451** de la licence domaine Droit.

Monsieur le Directeur,

suite à l'expertise des dossiers déposés par l'Université Panthéon-Assas, vous nous avez fait parvenir le rapport d'évaluation de la mention Droit n°S3LI140006451 de la licence domaine Droit afin que l'Université puisse, si elle le souhaite, formuler des observations.

La réponse de l'Université Panthéon-Assas est développée dans le document ci-après.

Je vous prie de croire, Monsieur le Directeur, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Guillaume Leyte

Licences - Vague D

Mention Droit

Domaine : Droit

Demande n° S3LI14006451

Les rapports d'évaluation de la licence Droit mention Droits français et de Common Law et de la licence Droit mention Droits français et suisse figurent dans le document relatif à l'évaluation de la licence mention Droit

Le regroupement suggéré de ces deux mentions « Droits français et de Common Law » et « Droits français et suisse » serait, tout d'abord, **susceptible de se heurter aux particularités des enseignements** de chaque formation et aux différences entre celles-ci. Le diplôme est délivré à des étudiants ayant suivi un **parcours spécifique et unique**. Les étudiants ont effectué des années d'études respectivement en Irlande et en Suisse en suivant des enseignements différents au cours de leurs trois années d'études aussi bien à l'étranger qu'à Paris.

La **nécessité de deux mentions différentes** se fait, ensuite, ressentir chez les étudiants. Ils suivent un processus de sélection rigoureux par l'Université Panthéon-Assas et les universités partenaires et attendent, dès lors, obtenir des diplômes les distinguant très clairement des formations « classiques » pour lequel ce processus de sélection n'a pas lieu. La mention du système juridique étudié (« Droits français et de Common Law » et « Droits français et suisse ») dans l'intitulé du diplôme témoigne de **la spécificité et de la valeur de ces diplômes** tout comme du niveau d'exigence attendu d'étudiants ayant suivi un double parcours. Ces éléments rendent ces diplômes plus attrayants pour les étudiants sélectionnés par l'Université Panthéon-Assas et par les universités partenaires.

Un regroupement de ces deux mentions dans un parcours de droit comparé général pourrait, enfin, faire courir le **risque d'une disparition à terme de particularités pédagogiques** propres à chaque doubles diplômes.

Licence Droits français et de Common Law

Le cursus constitué de la double licence Droits français et de Common Law et du double Master 1 Droits français et de Common Law prévoit un **parcours spécifique de quatre années d'études** pour des étudiants de Terminale ou de 1^{ère} année d'études supérieures sélectionnés sur dossier par l'Université Panthéon-Assas et par l'Université partenaire University College Dublin. Les deux premières années d'études se déroulent auprès de l'Université partenaire, University College Dublin, et les deux années suivantes à l'Université Panthéon-Assas Paris II.

Les enseignements de mise à niveau et la spécificité des enseignements

Le double diplôme « Droits français et de Common Law » **contient bien des enseignements spécifiques** par rapport au cursus de Licence classique et **dispose d'enseignements de mise à niveau**.

En effet, les étudiants suivent un cursus spécifique lors de leurs deux premières années d'études à University College Dublin avec des cours et *tutorials* prévus par le programme (cf. le site internet http://www.u-paris2.fr/76175224/0/fiche___pagelibre/). Les enseignements sont également adaptés au cours de leur troisième année à l'Université Panthéon-Assas puisqu'ils ne suivent **pas une année de L3 classique**. Les matières étudiées en troisième année à Paris sont des **matières de L2 et de L3** et les étudiants suivent des **TD**

spécifiques de 3 heures dans les matières de L2 pour permettre une mise à niveau méthodologique. Par ailleurs, afin de faciliter l'adaptation entre la 2^{ème} année à University College Dublin et la 3^{ème} année à l'Université Panthéon-Assas, le premier semestre est **allégé en nombre de TD** (2 TD pour le premier semestre et 3 pour le second semestre, à l'inverse de la licence « classique »).

Le taux de réussite de la mention Droits français et de Common Law

Le taux de réussite de la mention Droits français et de Common Law doit être appréhendé dans la globalité des quatre années d'une formation récente, ouverte en 2005. Il ne peut se limiter à la seule Licence qui n'est qu'une étape d'une **formation de quatre ans constituant un tout** donnant accès à un Double Master 1 et mérite quelques **précisions**.

Aussi les taux de réussite à l'issue de la **troisième année** suivie à l'Université Panthéon-Assas Paris II sont satisfaisants : **100%** en 2007-2008 ; **88.9 %** en 2008-2009 (8 étudiants sur 9), **81.8 %** en 2009-2010 (8 étudiants sur 11), **100%** pour l'année 2011-2012 et **100%** pour le 1^{er} semestre de l'année 2012-2013. Les étudiants en échec ont pu se rattraper par la suite (en redoublant parfois leur L3) et ont pour la très grande majorité obtenu leur diplôme de Master 1.

Le pilotage du double diplôme

Le pilotage du double diplôme est réalisé par les coresponsables de la mention dans chaque université partenaire. Des **réunions de coordination, des correspondances et entretiens** ont lieu entre les différents responsables pédagogiques et administratifs. Ils contribuent à travailler aux **améliorations** susceptibles d'être apportées au double diplôme. S'agissant du Double diplôme « Droits français et de Common Law », ces entretiens ont permis de **faire évoluer le contenu des enseignements en troisième et quatrième année** à l'Université Panthéon-Assas Paris II (renforcement des enseignements de mise à niveau, modification de l'équilibre des TD sur chaque semestre et ouverture de la quatrième année à tous les M1), en tenant compte de l'expérience des étudiants. Par ailleurs, ces formations binationales font l'objet d'évaluations au niveau de l'Université partenaire dans le cadre d'un schéma 'assurance qualité'.

Licence Droits français et suisse

Le pilotage de la Licence, conseil de perfectionnement

Comme pour l'ensemble des formations bi-diplômantes ou formations intégrées, les partenariats créés en collaboration avec un établissement partenaire ne sont pas une simple signature d'un accord. Chaque diplôme ainsi créé dispose au minimum d'un enseignant coresponsable par établissement partenaire.

Enfin, il ne faut pas oublier que le contenu de ce type de formations spécifiques et binationales fait partie d'un schéma 'assurance qualité' et par conséquent fait l'objet d'une évaluation par les instances compétentes du pays de l'université partenaire.